

# GUIDE DES DÉCHETS

## Levées 2021



### Jours des levées

Au porte-à-porte dans la commune, sauf quartier de Cressy avec terriers



**ORDURES MÉNAGÈRES** (incinérables)  
**Mardi et vendredi matins**



**DÉCHETS ORGANIQUES** (de cuisine et de jardin)  
**Mercredi**

**Jours fériés: la levée est reportée au lendemain** → Vendredi 1<sup>er</sup> janvier reporté au samedi 2 janvier  
→ Vendredi 2 avril reporté au samedi 3 avril

### Levées spéciales des recyclables et branchages

Périodicité de base, sauf en cas de jours fériés (voir le calendrier ci-dessous)



**PAPIER / CARTON**  
**1<sup>er</sup> jeudi du mois**



**VERRE**  
**2<sup>ème</sup> jeudi du mois**



**ENCOMBRANTS**  
**5 fois par an**

### Pour toutes les levées:

- **Les déchets / matières à lever sont mises dans un container ad hoc.**  
(voir détails dans le descriptif des pages suivantes)
- **Aucun déchet ou sac plastique ne doit être posé à même le sol.**
- **Sortir le conteneur ad hoc la veille** entre 17 h et 21 h **et le rentrer le jour même** après le ramassage.

### Calendrier des levées spéciales recyclables et branchages

MOIS	PAPIER	VERRE	ENCOMBRANTS	BRANCHAGES
Janvier	7	14	-	-
Février	4	11	25	-
Mars	4	11	-	-
Avril	1	8	29	20
Mai	6	20	-	18
Juin	3	10	24	15
Juillet	1	8	-	-
Août	5	12	-	-
Septembre	2	16	30	-
Octobre	7	14	-	-
Novembre	4	11	-	16
Décembre	2	9	30	-

#### Espace de récupération cantonal de Châtillon | ESREC

Chemin des Communaux 40  
1233 Bernex  
022 420 91 22

#### Uniquement ouvert aux habitants.

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche y compris les jours fériés, exceptés les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

#### Mardi - Vendredi:

Mars à octobre: 15 h - 19 h  
Novembre à février: 14 h - 17 h

**Samedi - Dimanche:** 10 h - 17 h

#### Info-service cantonal:

022 546 76 00

Retrouvez toutes ces informations et le Règlement de la Commune de Confignon relatif à la gestion des déchets (LC 29 911):

[www.confignon.ch/fr/viepratique/dechets/](http://www.confignon.ch/fr/viepratique/dechets/)



## Ordures ménagères (incinérables)

Levée les mardis et vendredis

A déposer dans un conteneur ad hoc sorti la veille entre 17 h et 21 h et le rentrer le jour même après le ramassage. **Seuls les conteneurs sont levés.**

### Déchets urbains des entreprises

Les déchets urbains incinérables des entreprises sont soumis au monopole d'élimination des pouvoirs publics et sont donc collectés par la commune aux frais des entreprises.

Voir le *Règlement communal relatif à la gestion des déchets* sur : [www.confignon.ch/infos\\_pratiques/déchets](http://www.confignon.ch/infos_pratiques/déchets)



## Déchets organiques de cuisine et de jardin

Levée les mercredis

A déposer dans un conteneur ad hoc sorti la veille entre 17 h et 21 h et le rentrer le jour même après le ramassage. **Seuls les conteneurs sont levés.**

Les déchets de cuisine doivent être mis dans des sacs compostables uniquement (*OK Compost* ou *EN 13432*). Les déchets de jardin doivent être déposés en vrac dans le conteneur (sauf les branches d'arbres: voir le calendrier des levées spéciales en p. 1).

## Sapins de Noël

A déposer — sans décoration — les mercredis (levées déchets organiques) du mois de janvier, sur le trottoir ou à l'emplacement des conteneurs.

## Branchages — Voir levées spéciales en p. 1

Branches issues de la taille des arbres.  
Dans la benne déchets de jardin de la déchetterie du village ou à l'ESREC de Châtillon (gratuit).  
Levées au porte-à-porte selon le calendrier des levées spéciales en p. 1.

## LES RECYCLABLES

**Le recyclage — surtout lorsqu'il peut être réalisé indéfiniment pour certains matériaux — permet de préserver les ressources naturelles, tout en réduisant la consommation d'énergie.**



## Verre — Voir levées spéciales en p. 1 ou points de récupération

Rappel: mis à part les verres à boire cassés, ne pas mettre le verre dans les incinérables ! Le verre représente encore 8% du contenu de nos poubelles, alors qu'il peut être recyclé indéfiniment pour fabriquer de nouvelles bouteilles ou des récipients.

### QUE TRIER ?

Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc.

**Dans un conteneur ad hoc.**

### ATTENTION !

Les vitres et les miroirs ainsi que la porcelaine et la céramique doivent être déposés à l'ESREC de Châtillon (gratuit).

Le dépôt du verre est interdit dans les points de récupération du lundi au vendredi entre 20 h et 7 h, le samedi entre 19 heures et 8 heures ainsi que les dimanches et jours fériés. Merci de respecter la tranquillité publique.



## Papier/Carton — Voir levées spéciales en p. 1 ou points de récupération



### QUE TRIER ?

Tous les genres de papiers et de cartons: papier pour imprimantes, journaux, magazines, enveloppes, feuilles, emballages en carton, papier broyé, etc.

### Uniquement les jours prévus à cet effet.

Dans un conteneur, sac en papier ou paquet ficelé

### ATTENTION !

Les cartons et papiers souillés ne sont pas admis (cartons de pizzas, souillures de peinture, de gras, etc.). Sont également exclus: briques de lait et de thé froid, feuilles autocollantes.



## Aluminium, fer-blanc

Les écopoints élargis du village et rue René Jollien sont équipés de conteneurs pour la récupération de l'aluminium et du fer-blanc. Triés à la source, ils peuvent être récupérés indéfiniment.

### QUE TRIER ?

Les canettes, tubes, barquettes et feuilles en aluminium ainsi que les bombes aérosols vides. Les boîtes en fer-blanc (conserves, nourriture pour animaux, etc.) Les objets métalliques plus volumineux (casseroles, passoires, etc.) peuvent être déposés gratuitement à l'ESREC de Châtillon.



## PET

Les écopoints élargis du village et rue René Jollien sont équipés de conteneurs pour la récupération du PET, mais nous vous convions autant que possible, à ramener vos emballages PET dans les commerces (recycleurs officiels).

Le PET est une matière plastique facilement transformable et recyclable. Sa récupération permet de produire de nouveaux emballages.

Néanmoins s'agissant d'un flacon à usage unique, privilégiez le plus possible des bouteilles (en verre ou en plastique) réutilisables plusieurs fois.

### QUE TRIER ?

Toutes les bouteilles ayant contenu des boissons uniquement. Pour collecter le PET, répondez 3 fois oui à ces trois questions :

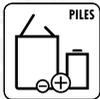
- s'agit-il d'une bouteille ?
- la bouteille est-elle en PET ?
- contenait-elle une boisson ?

### ATTENTION !

Les emballages ayant contenu d'autres produits doivent être éliminés avec les ordures ménagères (barquettes pour les fruits et les légumes, charcuterie, etc.).

### LES BOUTEILLES EN PE (POLYÉTHYLÈNE)

Les bouteilles de lait, shampoing, huile, vinaigre, etc., peuvent être déposées dans certains commerces.



## Piles et accumulateurs rechargeables

Tous les commerces vendant des piles ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et les accumulateurs hors d'usage. Les écopoints élargis du village et rue René Jollien sont équipés de conteneurs pour la récupération des piles.

Ce sont les déchets domestiques les plus polluants. Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans une poubelle et encore moins dans la nature.

### ATTENTION !

De nombreux objets (jouets, gadgets qui clignotent, bougent ou font du bruit) contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter !

Les batteries des véhicules doivent être déposées dans les ESREC ou les commerces qui vendent ces produits.



## Objets encombrants et ferraille

Voir levées spéciales en p.1



A déposer la veille du jour de ramassage entre 17h et 21 h, dépôt gratuit à l'ESREC de Châtillon. Objets en bon état: œuvres caritatives.

### QUE TRIER ?

Meubles et objets ménagers volumineux (bois, métal ou plastique), matelas, tapis, mobilier et jeux de jardin, casseroles, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), etc.

Il est interdit de déposer des objets contaminés (ex. punaises de lit). Conflignon ne lève pas les déchets encombrants des entreprises et des commerces.



## Déchets spéciaux

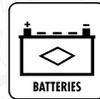
Les déchets ménagers spéciaux peuvent être rapportés dans les commerces qui les a vendus ou déposés gratuitement à l'ESREC de Châtillon.



- Restes sous forme tant liquide, solide ou en aérosol de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien, huiles minérales, poisons pour animaux ainsi que produits chimiques et toxiques divers.



- Les médicaments ne doivent plus être apportés dans les ESREC, mais dans les pharmacies.



- Les ampoules économiques, tubes fluorescents et à LED peuvent être rapportés gratuitement dans les commerces vendant ce genre de matériel (les ampoules à incandescence et à halogène peuvent être jetées à la poubelle.)



- Les batteries des véhicules doivent être rapportées dans un ESREC ou dans un commerce qui vend ces produits.



- Les cartouches d'encre — toners — sont à rapporter dans les magasins proposant ces articles (reprise gratuite quelle que soit la marque) ou dans un ESREC.

- Huiles de friture ou huiles végétales: il est strictement interdit de les déverser dans les canalisations. Petites quantités: ces huiles peuvent être jetées à la poubelle en les mettant dans une bouteille en plastique fermée, de 2 litres au maximum (excellent combustible!).



## Appareils électroniques et électroménagers



Leur élimination avec les ordures ménagères ou les déchets encombrants est interdite par la loi depuis 1998, car ils contiennent des métaux lourds et d'autres matériaux nocifs pour l'environnement.

### LA COLLECTE

Les commerces ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même genre que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date de l'achat.

Tout dépôt sauvage est passible d'une amende.

- Le matériel électrique, électronique et l'électroménager hors d'usage peut également être déposé à l'ESREC de Châtillon gratuitement.
- Les appareils en état de fonctionnement peuvent être remis à des œuvres caritatives.

RÉPARER, ÉCHANGER OU DONNER  
PLUTÔT QUE JETER

[www.ge-repare.ch](http://www.ge-repare.ch)

[www.keepinuse.ch](http://www.keepinuse.ch)

# Points de récupération des déchets et recyclables

											
<b>ÉCOPOINTS VILLAGE</b>	PAPIER	VERRE	PET	PILE	ALU	CUISINE	JARDIN	ORGANI.	CAPSULE	TEXTILE	O. MÉNAG.
Ch. de Sur-Beauvent 2	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●●
Ch. de Pontverre 10	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Ch. de Pontverre (crèche)	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●
Ch. des Hutins 3	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●●
Ch. des Hutins 49	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●●
Ch. de Vuillonex 40-42	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●●
Ch. de la Charroyette 10-12	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●
Ch. de Vuillonex 36	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Route de Soral 11	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●
Place de l'Eglise 8 (Auberge)	●	●	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Ch. de Sous-le-Clos Déchetterie village	●	●	●	●	●	●●	●	-	●	●●	●
Ch. des Hutins (entrée école)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●	-

											
<b>ÉCOPOINTS CRESSY</b>	PAPIER	VERRE	PET	PILE	ALU	CUISINE	JARDIN	ORGANI.	CAPSULE	TEXTILE	O. MÉNAG.
Rue Edouard-Vallet 18	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●
Rue Edouard Vallet 15-21	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●●
Rue Joseph Berthet 5-7	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●●
Route de Loëx 75	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Rue Joseph-Berthet 18	●	-	-	-	-	●	●	-	-	-	●
Rue E-Vallet / Ecole de Cressy	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Rue L-F Eckert 9	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Ch. Carabot (école)	●	-	-	-	-	●	-	-	-	-	●
Rue Edouard Vallet 73-77	●	-	-	-	●	-	-	-	-	-	●●
Rue René Jollien 8	●	●●	●	●	●	●	●	-	●	●	●●

## Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Confignon a proposé en 2020 une conférence et des Ateliers Zéro Déchet.

### Mairie de Confignon

Promenade des Rêveries 2  
1232 Confignon

T 022 850 93 93  
info@confignon.ch

www.confignon.ch

### Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi 8 h – 12 h et mercredi 8 h – 13 h 30  
Juillet – août : 8 h – 12 h

Il est possible de prendre rendez-vous en dehors de ces heures.